

Lettre d'information

Commune de Caylus



Énergies renouvelables

Pas à n'importe quel prix



Nos pauvretés sont notre richesse. Parce que nous vivons sur des terres pauvres, nous avons la chance d'avoir des paysages, qui n'ont pas été saccagés par l'agriculture intensive. C'est un paradoxe saisissant : **la pauvreté de ces terres est d'une beauté sans égale.**

Tout au long des siècles, **nos agriculteurs ont protégé et préservé leurs fermes familiales**, en tachant d'y survivre au prix d'un travail ininterrompu et harassant. C'était souvent très dur ! Et par leur travail, ils nous ont laissé un patrimoine paysager magnifique, que nous devons préserver, pour nous même certes, mais surtout pour nos enfants.

À la vitesse où l'environnement naturel se dégrade partout dans le monde, proportionnellement aux rendements agricoles exigés, **notre patrimoine rural protégé, prend une valeur inestimable.** C'est ce que nous devons préserver, tout en étant attentifs à la réalité des agriculteurs qui vivent de leur terre : il n'y a pas de paysages correctement entretenus sans paysans qui vivent de leur travail. C'est tout un équilibre complexe qu'il faut préserver.

Hors voilà que des investisseurs puissants, porteurs de projets photovoltaïques mirobolants, lorgnent sur ce patrimoine, en faisant miroiter des revenus à l'hectare, bien supérieur aux revenus agricoles. Si on laisse faire, le pouvoir irrésistible de l'argent, aura rapidement pris possession des fermes, qui progressivement seront irréversiblement saccagées. **La FDSEA et La Confédération Paysanne nous alertent : une ferme dévolue au photovoltaïque industriel, est une ferme perdue.**

Le Parc Naturel Régional des Causses du

Quercy, dont Caylus est commune associée, a, de son côté, voté la délibération suivant : « La délibération du bureau syndical du Parc en date du 19 mars 2019, spécifie que pour les projets photovoltaïques au sol, sont recevables au cas par cas, les projets prévus sur des espaces déjà artificialisés et conçus par et pour le territoire, c'est à dire s'appuyant sur une participation et une gouvernance citoyenne, garante d'une acceptabilité sociale et d'un retour financier local. »

Alors que le photovoltaïque sur les toits est une excellente idée, le projet industriel qui envisage de recouvrir des dizaines, voire des centaines d'hectares de panneaux photovoltaïque au sol, est une catastrophe annoncée. En effet, quand on vit plus ou moins difficilement sur sa ferme, en travaillant sans compter ses heures, comment résister aux offres alléchantes qui sont proposées ? Il ne s'agit pas de stigmatiser quiconque céderait à ces propositions, on s'en garderait bien. Mais nous devons veiller de notre mieux à l'intérêt collectif, c'est notre responsabilité : intérêt collectif qui n'est jamais l'addition des intérêts individuels.

C'est pourquoi le Conseil Municipal du 18 octobre 2023, a voté majoritairement, après en avoir longuement débattu, une **délibération visant à protéger notre patrimoine rural, de la dévastation photovoltaïque** qui s'annonce, et dont voici la conclusion.

Après l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- Décide et valide d'**exclure les ENR des zones agricoles, des zones naturelles et de la zone reconnue SPR** par arrêté du 16 mars 2023 ;

- Décide et valide que **les projets d'ENR**

privilégient les toitures et les espaces artificialisés ;

- Décide et valide le plan définissant les ZAER, sur CAYLUS

- Décide et valide le fléchage des parcelles E 1040 et Q 1157

- Autorise M. le Maire à signer tout acte en conséquence de la présente et engager toute autre démarche nécessaire pour qualifier les ENR et se prononcer sur les projets ENR des porteurs de la collectivité.

Mais il est utile de voir comment on en est arrivé à cette catastrophe annoncée. Dans les années 2000, le monopole d'état Français de l'électricité, a été cassé par l'action politique ultra libérale. Deux doctrines économiques s'affrontent depuis toujours : une doctrine qualifiée habituellement de Keynésienne, qui a prévalu en France pour créer EDF. Parce qu'on a voulu un système étatique qui contrôle la production, la distribution, la qualité et les prix de l'électricité, de façon équitable. Et la doctrine ultra libérale qui affirme que seule la concurrence, peut garantir équitablement la production, la distribution, la qualité et les prix de l'électricité, de façon équitable. Et cette doctrine nécessite de casser EDF.

Dans les années 2000, c'est l'ultra libéralisme qui l'a politiquement emporté et EDF a été cassée. La situation que nous avons connue récemment de la pénurie d'électricité, et par conséquence des prix délirants de l'électricité, à cause de l'insuffisance de production électrique, est le résultat du choix politique qui a été fait dans les années 2000. Choix qui a maintenant pour conséquence de conduire à l'intensification industrielle des énergies renouvelables, à laquelle nous devons maintenant faire face.

Signature du contrat d'équipement

Le Département du Tarn-et-Garonne soutient le développement de la commune de Caylus

Le lundi 18 septembre 2023, lors d'une cérémonie réunissant les Conseillers départementaux et les Maires des communes concernées, Michel Weill, Président du Conseil départemental de Tarn-et-Garonne, a signé une série de nouveaux contrats d'équipement, dont celui de Caylus. Ces contrats sont au cœur du plan de relance du Département et visent à soutenir le développement des communes participantes.

Caylus, représentée par son Maire, Vincent Cousi, recevra une subvention de 568 000 euros pour soutenir plusieurs projets :

- la rénovation des nouveaux ateliers du service technique ;
- la réfection des toitures des bâtiments communaux ;
- la rénovation de l'ancienne école Notre-Dame en un centre de loisirs « cœur de village » ;
- les aménagements de liaisons douces avec le lac par le chemin du cirque de Labarthe ;
- les aménagements extérieurs de l'école publique ;
- les travaux de reprise de la couverture de l'église Saint-Jean-Baptiste.

La signature du contrat d'équipement est l'aboutissement de plusieurs mois de travail en lien avec les élus et les équipes du Département du Tarn-et-Garonne. La subvention accordée viendra en complément des aides mobilisées auprès des différents partenaires de la municipalité de Caylus, dans le cadre sa **politique de requalification et de dynamisation de la commune.**



Michel Weill, Président du Conseil Départemental, Emmanuel Cros, Vice-président, et Vincent Cousi, maire de Caylus.



Signature du 18 septembre 2023

Édification des clôtures et permis de démolir

Urbanisme

Il s'est avéré que la commune n'avait jusqu'alors pas délibéré sur la réglementation de l'édification des clôtures, ni sur l'instauration du permis de démolir. C'est donc l'occasion pour la municipalité actuelle d'adopter et d'informer les Caylusiennes et Caylusiens de deux délibérations, votées à l'unanimité en conseil municipal.

La réglementation relative à l'édification des clôtures vise à assurer le respect des règles fixées par le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), et permettra d'éviter la multiplication de projets non-conformes et le développement de contentieux. **Ceci concerne aussi les murs constitutifs de clôture.**

Le permis de démolir, outre sa fonction d'outil de protection du patrimoine, permet d'assurer un suivi de l'évolution du bâti et d'informer les bénéficiaires sur leurs obligations en matière de respect des règles d'urbanisme. Il est donc dans l'intérêt de la commune de soumettre au permis de démolir tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située sur son territoire.



À compter du 01 octobre 2023, l'édification des clôtures et le permis de démolir sont donc soumis à une procédure de déclaration préalable obligatoire, sur l'ensemble du territoire communal. Le service urbanisme de la mairie de Caylus reste à votre disposition pour toute demande de renseignement. Pour prendre rendez-vous, merci de contacter la mairie au 05 63 67 06 17.

Point sur l'adressage

Courant 2022, la collectivité a contracté avec le bureau d'étude LIGNE ET SENS sur la mise en place de l'adressage sur l'ensemble du territoire Caylusien. L'objectif étant de répondre aux exigences réglementaires mais avant tout de faciliter les interventions des secours et l'optimisation des services (livraisons, aides à la personne...).

LIGNE ET SENS a rendu dans ce début d'automne un premier travail de recensement des voies à adresser qui doit être étudié par les services de la collectivité et par la commission adressage.

C'est à ce stade plus de 500 fiches qui sont analysées. Le bureau d'étude proposera un plan d'adressage basé sur le référencement métrique des propriétés. Ce travail fastidieux permettra courant 2024 la mise en place d'une signalisation indiquant les voies, routes, rues et chemins permettant un maillage de la commune suivi d'une mise à disposition des numéros d'adresse.

Aides à l'amélioration de l'habitat et à l'embellissement des façades

Service gratuit pour soutenir les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs

Lundi 16 octobre, a eu lieu une réunion d'information auprès des architectes et des artisans du bâtiment, sur les aides à l'habitat et à la restauration des façades dans le cadre de l'OPAH-RU du centre-bourg de Caylus. Cette rencontre a permis d'échanger autour des thématiques liées à l'habitat et de définir comment travailler ensemble.

Aujourd'hui, **de nombreux dispositifs publics permettent d'aider financièrement les propriétaires** de logements occupés à l'année, loués ou habités par le propriétaire. Ces différents dispositifs sont ciblés en fonction du type d'occupation, de la nature des travaux prévus ou, pour certains, des ressources des propriétaires.

Pour aider chacun et chacune à s'y retrouver et réaliser les bonnes démarches, la Commune de Caylus a recruté une équipe de spécialistes, l'association Oc'téha, qui peuvent informer, conseiller et aider chaque propriétaire. Ce service est gratuit.

Votre conseiller Oc'téha est joignable au 07 50 55 80 46 ou m.camviel@octeha.fr pour convenir d'un rendez vous personnalisé. Oc'téha intervient également en articulation avec les architectes et artisans dans le but de faciliter la préparation des projets.

L'objectif de cette action est de soutenir les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs dans leurs projets de travaux d'amélioration du logement, tout en favorisant l'accueil de nouveaux habitants, la lutte contre

AIDES À L'HABITAT
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain du Centre-Bourg de Caylus

Oc'téha est l'association retenue par la Commune pour vous accompagner tout au long de votre projet ! C'est un service gratuit !

VOUS ÊTES INVESTISSEUR OU PROPRIÉTAIRE ?
VOUS SOUHAITEZ INVESTIR ?
RÉNOVER VOTRE LOGEMENT ?
DES AIDES EXISTENT !

Contactez-nous
Oc'TÉHA
Tel : 07 50 55 80 46
m.camviel@octeha.fr

Logement - Énergie - Ressources
Région Occitanie
Agence Nationale de l'Habitat
QRGA
Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron
Petites villes
oc'téha

l'habitat dégradé, le maintien à domicile des aînés, ainsi que le développement d'une offre locative de qualité.

Cette opération est pilotée par la Commune de Caylus en partenariat avec l'Etat, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la Région Occitanie, le Conseil Départemental du Tarn-et-Garonne et la Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron.

Éclairage public

Modernisation, réduction des coûts, démarche écoresponsable

Les services municipaux et l'équipe municipale travaillent depuis plusieurs mois à :

- **Une modernisation du réseau** : un tiers des points lumineux de la commune sont des ballons « fluo » ne pouvant être réparés car contenant du gaz mercure. En plus d'être totalement obsolètes, ces ballons sont très énergivores. La collectivité s'engage annuellement à changer au fur et à mesure ces points lumineux vétustes pour les remplacer par des **appareillages LED**, plus économes.

- **Un abaissement du coût de fonctionnement** : le budget consommation s'élève pour 2023 à 33 000 €, afin de réduire cette enveloppe, la collectivité s'efforce d'agir sur les différents leviers à sa disposition. **Certains points lumineux sont ainsi déposés** comme sur le hameau de Jonty, où les habitants ont été à l'origine de l'initiative. D'autres le seront pour répondre à l'absence de comptage. Pratique jusqu'à maintenant tolérée par Enedis, les points lumineux sans comptage seront dorénavant refacturés rétroactivement. Les points lumineux jugés sécuritaires seront remplacés par des



appareillages LED ou de source solaire (salle des fêtes, arrêt de bus du Mas de Molinier).

- **Une démarche écoresponsable** : la mise en place d'horloges astronomiques sur une majorité du réseau va permettre des **extinctions nocturnes de 23h à 6h** afin de baisser la consommation, mais également répondre à un intérêt faunistique, floristique, et plus largement environnemental grandissant et observé sur le territoire national. La route départementale 926 (Avenue du Père Évariste Huc) restera éclairée pour répondre à l'aspect sécuritaire des voies de grande circulation.

Dans le cadre de sa démarche de modernisation du réseau, d'abaissement des coûts de fonctionnement et de responsabilité à l'égard de l'environnement, la municipalité a délibéré sur la mise en place d'un partenariat avec le SDE 82 (Syndicat Départemental d'Énergie) pour la maintenance du réseau et l'investissement programmé.

Caylus
est sur
IntraMuros

Téléchargez GRATUITEMENT l'application INTRAMUROS pour connaître les informations et évènements de la commune.

Scannez le QR Code > ou téléchargez l'application sur Google Play ou sur l'Appstore. Recherchez CAYLUS et abonnez-vous.

Cantine à 1 euro Depuis septembre 2023

L'alimentation est un élément fondamental d'éducation et de culture des enfants. On constate une dégradation de la santé d'une partie de la population, liée à la mauvaise qualité nutritionnelle. Rappelons que les enfants sont très sensibles aux messages publicitaires de l'industrie agroalimentaire consumériste, et en sont les premières victimes. **Apprendre à mieux se nourrir comme on apprend à lire et à écrire est, de nos jours, un projet pédagogique important.** La restauration scolaire peut être l'outil pédagogique de cette ambition.

La « Cantine à 1 € » est un dispositif mis en place par l'Etat pour permettre l'accès à tous les enfants à des repas équilibrés et de qualité. Pour tout repas facturé à 1 €, l'Etat s'engage à verser 3 € à la collectivité pour l'aider à couvrir les coûts de préparation. Il est demandé à la commune de mettre en place une grille tarifaire de 3 tranches minimum selon les quotients familiaux, avec une obligation de la tranche basse de maximum 1€ s'appliquant aux quotients familiaux inférieurs ou égaux à 1 000 €.

Afin que le plus grand nombre de famille possible puisse bénéficier de ce dispositif, la grille tarifaire suivante a été votée en conseil municipal : pour un quotient familial de 0 à 1000, le tarif est de 1 € par repas ; pour un quotient familial de 0 à 1200, le tarif est de 2.50 € par repas, pour un quotient familial supérieur à 1200, le tarif est de 3.25 € par repas. Le tarif enseignant /adulte reste à 6 €. Selon les données de la CAF (avril 2023), la première tranche (tarif à 1 €) concerne 72,5% des familles de la commune de Caylus ayant des enfants de 3 à 11 ans. Ce dispositif concerne aussi les familles des autres communes ayant leur(s) enfant(s) scolarisé(s) à l'école de Caylus. Ce dispositif a été **mis en place dès la rentrée de septembre 2023**. La convention mise en place avec l'Etat est **sur une période de 3 ans**, jusqu'en 2026.

Rénovation des granges et dépendances en zone rurale

Changement de destination par « étoilage »

Vous souhaitez transformer un ancien bâtiment agricole (grange, dépendance), en une habitation, un gîte touristique, ou un atelier d'artisan ? **Pensez dès maintenant à anticiper votre démarche de changement de destination du bâtiment !**

Le changement de destination des bâtiments par « étoilage » permet de donner un nouvel usage à une construction d'architecture vernaculaire, couverte et close, en zone agricole ou naturelle. Une fois le bâtiment désigné, il sera alors possible de déposer une déclaration préalable de travaux ou un permis de construire.

La communauté de communes QRGA engage actuellement la modification n°3 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), avec comme objet principal l'actualisation complète de la liste des bâtiments pouvant changer de destination sur les 17 communes membres. C'est donc l'opportunité idéale à saisir pour déposer votre demande.

La demande est à adresser par simple courrier à la mairie où se situe le projet, accompagnée d'une description des



transformations envisagées, des photos des quatre façades du bâtiment et des références parcellaires du projet (lieu-dit, section et numéro de parcelle). La mairie vous renseignera ensuite sur la recevabilité ou non de votre demande au regard de la localisation, de la caractéristique de la construction et sa desserte par les réseaux.

Trois pompiers du Centre de Secours de Caylus honorés

Le 20 septembre 2023, dans le cadre d'une promotion exceptionnelle « Feux de forêts 2023 », une **médaille de la sécurité intérieure, agrafe « Feux de forêt », échelon bronze**, a été attribuée par arrêté du Ministre de l'Intérieur et des Outre-Mer, à l'Adjudant-chef **Simon ALBAGNAC SEGALAR**, à l'Adjudant **Anthony AUTHIE**, et à l'Adjudant-chef **Sébastien MENIELLE**, pour leur engagement exceptionnel dans la lutte contre les feux de forêt et leur soutien aux autres départements touchés.

Le maire de Caylus et l'ensemble de son conseil municipal se joignent au Préfet du Tarn-et-Garonne, pour les féliciter chaleureusement et les remercier pour leur engagement citoyen exceptionnel et quotidien.

Trois nouveaux restaurants à Caylus

Chez Mémé, La Table de l'Esquirol, et Giramondo

Bonne nouvelle pour les gourmets et gourmands, trois nouveaux restaurants ont ouverts leurs portes sur Caylus en 2023. Par ordre chronologique d'ouverture :



Chez Mémé, bar à vin et p'tite fringale, a ouvert ses portes le mardi 18 avril 2023. Vous retrouverez Chez Mémé une carte des vins sélectionnés avec soin par Olivier et Alice, des bières locales à découvrir,

et de quoi satisfaire les petites et grandes fringales avec la cuisine de Jules. À ne pas louper : le fameux brunch du dimanche ! Après une première saison sur les chapeaux de roues, Chez mémé prend un repos bien mérité pour la saison hivernale et vous accueillera de nouveaux à partir d'avril 2024, au **4 place de la Halle, Caylus**.



La Table de l'Esquirol, cuisine bistrannique, a ouvert ses portes le mardi 26 septembre. Isabelle et Marc vous font partager leur amour de la cuisine et des bons produits, dans un

environnement accueillant, un lieu d'échange et de partage. Marc vous propose une cuisine traditionnelle, bistrannique, et délicieuse à base de produits locaux. Les desserts sont tous faits maison par Isabelle, et sa tarte aux noix est déjà devenue une référence ! La Table de L'Esquirol vous accueille au **1 place de la Bascule, Caylus**.



Giramondo, la pause gourmande, a été inauguré le 10 novembre. Léonie et Mariano vous partagent leur cuisine généreuse et créative, maison et de saison, inspirée de leur culture

franco-italienne et de leurs divers voyages à travers le monde. Ces deux globe-trotteurs ont parcouru les continents afin de les partager avec vous. Prenez votre sac de voyage et laissez-vous surprendre par l'univers chaleureux et la cuisine créative du Giramondo ! Giramondo vous accueille au **43 avenue du Père Évariste Huc, Caylus**.

Les élus « Caylus vers l'avenir » :

Contribution non communiquée